

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Thomas Wenger, Léna Strasser, Diego Esteban, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Salima Moyard, Jocelyne Haller, Amanda Gavilanes, Romain de Sainte Marie, Emmanuel Deonna, Xhevrie Osmani, Marion Sobanek, Alberto Velasco

Date de dépôt : 21 novembre 2018

Projet de loi

déclarant d'utilité publique le maintien de la salle de cinéma « Le Plaza » dans son architecture et dans une affectation de lieu culturel, notamment de représentation cinématographique, sur la parcelle inscrite au registre foncier (Ville de Genève, feuille 43, Genève-Cité) sous n° 6712

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Déclaration d'utilité publique

Le maintien de la salle de cinéma « Le Plaza » dans son architecture, et dans une affectation de lieu culturel, notamment de représentation cinématographique, sur la parcelle inscrite au registre foncier (Ville de Genève, feuille 43, Genève-Cité) sous n° 6712 est déclarée d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Le cinéma Le Plaza est une construction emblématique de la Genève des années cinquante et une partie de l'héritage de l'architecte Saugey dont il convient de considérer l'importance. Comme le rappelle l'architecte Philippe Meier : « Inauguré à la fin de l'année 1952, il y a donc près de soixante-cinq ans, cet écrin d'un rouge vermillon – la couleur de ses 1250 sièges – fut le premier des trois cinémas que le célèbre architecte Marc-Joseph Saugey (1908-1971) a réalisé dans sa ville natale. Il fut le premier à pouvoir projeter des films dans le nouveau format de l'époque, le fameux Cinemascope. » Cette architecture fait donc partie de l'histoire et du patrimoine de Genève. Elle est aujourd'hui menacée de destruction. Or, nous nous devons collectivement de sauver cet élément exceptionnel. C'est donc à un geste politique fort que nous invitons les député-e-s du Grand Conseil.

Depuis l'arrêt du Tribunal fédéral autorisant le déclassement du cinéma Le Plaza, une initiative populaire cantonale, « Le Plaza ne doit pas mourir », a recueilli 11 316 voix et a été déposée. Une motion du Conseil municipal de la Ville de Genève faisant état de la même demande a été acceptée à la majorité par ce même Conseil. Une pétition, forte quant à elle de plus de 9000 signatures, « Ne laissez pas mourir le Plaza », est actuellement à l'étude à la commission des pétitions. Celle-ci a reçu le conseiller d'Etat Antonio Hodgers en date du 19 novembre 2018, ainsi que les pétitionnaires. Mais le temps presse : les palissades de chantier autour de la célèbre salle de projection ont été montées fin octobre. Il est donc urgent de tout mettre en œuvre pour éviter un désastre public.

Le Conseil d'Etat ayant invalidé l'initiative législative portant sur une déclaration d'utilité publique, nous souhaitons ici reprendre et prolonger la volonté populaire, initiative et pétition incluses, en faisant écho à ces plus de 20 000 voix réclamant que Le Plaza soit sauvé. Nous soumettons donc à la sagesse du Grand Conseil le premier alinéa de l'initiative qui déclare Le Plaza d'utilité publique afin d'empêcher sa destruction. On le constate, la population se mobilise d'une manière grandissante pour préserver ce lieu. C'est aujourd'hui le rôle des associations professionnelles et des élu-e-s de soutenir sa démarche. Le patrimoine architectural reçu en héritage ne doit pas être détruit. De plus, idéalement situé, à quelques centaines de mètres seulement de la gare de Cornavin, sur la rive droite, une rive manquant de lieux

socioculturels, cet espace, disposant des volumes nécessaires, pourrait être une grande salle dont les milieux culturels expriment le besoin. C'est aussi un geste d'avenir que de préserver Le Plaza ! Nous sollicitons donc le Grand Conseil pour qu'il déclare d'utilité publique Le Plaza afin de le préserver de sa destruction. Cela permettra au Conseil d'Etat de rouvrir une procédure de classement et d'éviter un saccage bafouant et le patrimoine de Genève et une volonté populaire.

Ne pas laisser détruire, afin que Le Plaza redevienne un lieu de cohésion sociale et de culture

La protection du patrimoine est de compétence cantonale. Lorsqu'un objet revêtant un intérêt patrimonial est menacé de transformation ou de démolition, il incombe aux autorités cantonales de prendre les mesures nécessaires à sa préservation. Parmi les mesures à disposition des autorités cantonales figure la demande d'expertise auprès de la Commission fédérale des monuments historiques. Si les député-e-s votent la déclaration d'utilité publique, les efforts que le Conseil d'Etat développera à cette fin pourront faire l'objet d'un soutien appuyé de la part de la Confédération, notamment par l'octroi de subventions fédérales pour la restauration de monuments. Sur demande des autorités cantonales et sur la base d'un projet de restauration concret, un tel soutien pourra être envisagé. Qui, aujourd'hui, aurait l'audace de remettre en cause le sauvetage des Bains des Pâquis et qui déciderait de les laisser saccager si un promoteur voulait s'en saisir ? Il faut relire les mots de Jacqueline Burnand, conseillère administrative de la Ville de Genève, suite à l'expression de la volonté populaire de préserver les bains des Pâquis. Elle constatait alors qu'« Il fallut se rendre à l'évidence : en dix ans, la demande sociale avait changé. La séparation hommes-femmes avait cessé d'être la règle désuète d'une société pudibonde, pour devenir la garantie appréciée d'une liberté d'action reposante. Le dédale discret des cabines et de la buvette n'était plus un petit monde, oublié et vieillissant, mais un lieu unique alliant les plaisirs paysagers de la rade à une ambiance jeune et conviviale. Les terrasses de béton dégradées sur lesquelles plongeaient les vues du prestigieux quai Wilson étaient devenues un patrimoine architectural exceptionnel, l'un des rares témoignages tardifs de la tradition suisse des bains lacustres. Ironie du temps qui passe : l'évolution des mentalités avait révélé la tendresse réelle des Genevois pour un élément architectural profondément ancré dans le quotidien des habitants. » Tout comme les Bains ont été préservés, sauvons Le Plaza, pour les générations futures. Accompagnons donc ce projet en rappelant que la culture valorise le patrimoine.

Une volonté populaire qui doit être entendue et respectée

Le 20 avril 2018, un recours était déposé auprès de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre l'arrêté du 21 mars 2018 du Conseil d'Etat invalidant l'initiative populaire cantonale 166 « Le Plaza ne doit pas mourir ». Pour les initié-e-s, leur initiative demeure valide. Pour ces dernier-e-s, le principe « in dubio pro populo » semble devoir s'appliquer, comme le requiert la jurisprudence (ATF 125/227) : « l'interprétation conforme doit permettre d'éviter autant que possible les déclarations d'invalidité » et « l'autorité appelée à statuer sur la validité matérielle d'une initiative doit en interpréter les termes dans le sens le plus favorable aux initié-e-s », ce qui n'est du reste qu'une concrétisation de la proclamation constitutionnelle de la souveraineté populaire. « La souveraineté réside dans le peuple, qui l'exerce directement ou par voie d'élection. Tous les pouvoirs politiques et toutes les fonctions publiques ne sont qu'une délégation de sa suprême autorité » (art. 2, al. 1 Cst-GE). Le peuple, devenant législateur, exerce ainsi pleinement la compétence que la constitution lui accorde. Au Grand Conseil donc de reprendre le flambeau !

En tant que député-e-s, nous sommes les représentant-e-s du peuple. Il nous revient donc, en l'espèce, en dernier recours, de relayer la volonté populaire en reprenant uniquement la première invite de cette initiative, afin de sauver un élément exemplaire du patrimoine architectural genevois, et de maintenir comme espace culturel un lieu qui recèle de multiples possibles. A ce sujet, il n'est qu'à voir ce que la Ville de Lausanne a pu réaliser avec l'ancien cinéma Capitole racheté par la Ville et aujourd'hui en activité, pour ouvrir de nouvelles perspectives à ce joyau du patrimoine. Une intervention politique est désormais nécessaire pour sauver cette salle splendide, la maintenir en tant qu'espace culturel voué au cinéma plus particulièrement, et pour faire respecter le plan d'utilisation des sols (PUS) dont la Ville de Genève s'est dotée.

Le Grand Conseil ayant le pouvoir et la capacité de constater l'utilité publique d'un objet par une loi ad hoc, nous vous proposons de l'exercer, en soutenant ce projet de loi, en vous remerciant de lui faire bon accueil.